

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023 à 19 heures

Présidence : Gilbert VALENTIN, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2023

Présents : Christophe BEAL, Damien BON, Laurence BUCHETON, Jean-Paul COURTOIS, Gérard DECOSNE, Frédérique GUEYE, Robert MASUYER, Thierry MINET, Béatrice MIRAILLES, Michel PERRARD.

Secrétaire de séance : Frédérique GUEYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2023

APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 22 février 2023.

COMPTE DE GESTION 2022

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que les résultats de l'exercice ;
VOTE, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 établi par les services de la trésorerie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Maire ayant quitté la séance ;

VOTE, à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	187 759.97 €
	Recettes :	880 854.24 €
	Excédent :	693 094.27 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	127 519.02 €
	Recettes :	25 342.28 €
	Déficit :	102 176.74 €

Excédent global cumulé : 590 917.53 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 693 094.27 €
- Un déficit d'investissement de 102 176.74 €

DECIDE d'affecter comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 590 917.53 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté : 102 176.74 €

TAUX DES TAXES LOCALES

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales directes qui restent fixées ainsi :

	<u>Bases imposition</u>	<u>Taux 2023</u>	<u>Produit attendu</u>
- Taxe foncière (bâti) :	292 200	33.17 %	96 923 €
- Taxe foncière (non bâti) :	48 000	27.75 %	13 320 €
- Taxe d'habitation : (résidences secondaires)	22 352	5.04 %	1 127 €

Produit attendu : 111 370 -37 423 (coefficient correcteur) – 1985 (compensation) = 71 962 €

BUDGET 2023

VOTE, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement :	760 689 €
Section d'investissement :	594 366 €

ADHESION GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE/SICECO

ACCEPTÉ les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et des services associés.

DECIDE de l'adhésion de la commune, en tant que membre, au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et de services associés.

AUTORISE le Maire à signer l'acte constitutif du groupement.

CYBER PROTECTION

PREND connaissance de l'offre du GIP ARNIA concernant la sauvegarde quotidienne des données enregistrées sur le PC de la mairie et leur stockage dans un espace spécifique : 222.60 € la première année puis 177.60 € ensuite hors révision du règlement financier.

Une décision définitive sera prise ultérieurement après réception de précisions complémentaires.

PROJET GERIATRIQUE DU SUD COTE D'OR

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil municipal de Seurre en date du 02 février 2023 ;

Considérant qu'il est impératif de maintenir une médecine de proximité dans nos territoires ruraux et de conserver des places d'hébergement près de leurs familles pour les personnes dépendantes ;

DEMANDE, à l'unanimité, que le projet gériatrique du territoire Sud Côte d'Or soit modifié afin de maintenir :

- les 30 lits en USLD et les 12 lits de médecine sur le site de Seurre.
- les 30 lits en USLD sur le site d'Arnay le Duc.
- le 49 lits d'hébergement sur le site de Labergement les Seurre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

ENTEND diverses communications du Maire concernant :

- L'inspection de la brigade de gendarmerie par le commandant de la compagnie de Beaune le 23 février à Saint Jean de Losne.
- La réunion du bureau communautaire à Lechâtelet le 06 mars.
- La réunion du bureau Comtech du Syndicat des Eaux à Seurre le 07 mars.
- L'assemblée générale de l'association « De Chamblanc à Mana » le 13 mars à Chamblanc.
- La réunion du conseil communautaire le 15 mars à Pagny le Château : Intervention de Mme AYOUBI, commandant la compagnie de Beaune ; Rapport d'orientation budgétaire.
- L'assemblée générale de l'association « Rose Espoir » le 17 mars à Losne.
- La cérémonie du 19 mars à Seurre : cessez le feu en Algérie.
- La réunion du bureau communautaire du 05 avril (comptes administratifs 2022 et budgets 2023).

COMMUNICATIONS DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

ENTEND les responsables de commissions exposer le compte rendu de diverses réunions :

Michel PERRARD :

Réunion SICECO du 27 mars : point sur les travaux – fonds vert – éclairage public- groupement d'achat groupé d'énergie, gaz et électricité – portail ENEDIS pour suivi de la consommation.

Laurence BUCHETON :

- 23 février : Conseil d'école de la Cité Verte : baisse du nombre d'élèves – Activités pédagogiques sur le calcul mental – Permis vélo par enseignants et parents – Organisation carnaval et galettes des rois – Présentation du collège de Seurre par le principal – Tutorat entre CP et CM2 – Projet danse pour la classe ULIS – Projet d'utilisation d'une piscine démontable avec les autres écoles – Sortie de ski – Rencontre Athlé le 16 mai.

- 28 février : SIARGS : travaux 2023 à Jallanges, arbre tombé dans la Roye.

- 14 mars : Réunion Com.Com enfance jeunesse : Présentation des différents responsables de secteur. Augmentation de 6 % du prix des repas. Proposition d'une semaine multiactivités « ado » pour un coût de 47 à 100€.

- 22 mars : Commission Fêtes et Cérémonies : Distribution des colis de la Saint Georges le dimanche 23 avril. Organisation du repas du 08 mai et du 14 juillet.

Thierry MINET :

- 07 mars : Réunion du bureau Comtech du Syndicat des Eaux : tarif élevé des interventions de la SAUR.
- 21 mars : Réunion Commission Cycle de l'eau à Echenon : présentation de GEMAPI – Proposition d'une augmentation de 4 % du taux de la taxe.
- 31 mars : Réunion du Syndicat des Eaux : Etude devis pour les travaux route de Pouilly – Refus de prolonger de 5 années supplémentaires la délégation de service public consentie à la SAUR – Pas d'augmentation du prix du m³ d'eau en 2023.

AFFAIRES DIVERSES

PREND CONNAISSANCE

- Du courrier du responsable de la commission déchets de la communauté de communes proposant la mise en place de biobornes dans les communes. Réponse négative pour Jallanges.
- Du courrier de M. Richard COLLIN annonçant la démolition prochaine de la maisonnette SNCF. La commune adressera un courrier à la DITSE pour l'acquisition du terrain selon des conditions qui seront proposées.
- De l'organisation par le comité des Fêtes de la fête de la musique le 24 juin. Le feu d'artifice sera fixé à cette occasion.

DECIDE de ne plus louer les chaises de la mairie qui sont réservées à un usage intérieur et doivent assurer en priorité la location de la salle des fêtes.

Gilbert VALENTIN

Le 31 mars 2023

